

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-482-1284 du 25/01/2010

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2010

Référence : bulletin officiel de l'Education Nationale n° 2 du 14 janvier 2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

Le registre des inscriptions est ouvert pour la session 2010, aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date des épreuves (arrêté du 04/11/1999 publié au B.O.E.N. n°40 du 11/11/1999).

Les candidats doivent se pré inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ac-aix-marseille.fr>

(Rubriques : les examens, les inscriptions, autres)

Du Lundi 1^{er} février 2010 au Vendredi 19 mars 2010

Après avoir effectué leur préinscription, les candidats devront imprimer **le récapitulatif d'inscription, le dater et le signer. Ce document devra être :**

➤ soit renvoyé au Rectorat DIEC 2.04, Bureau 225 - Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1, au plus tard **le Vendredi 19 mars 2010**, le cachet de la poste faisant foi. Un envoi en recommandé simple est conseillé.

➤ soit déposé à l'accueil du Rectorat au plus tard **le Vendredi 19 mars 2010 à 17 h 00**.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour du récapitulatif d'inscription au Rectorat.

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 19 mai 2010 à 14 h 00** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le brevet d'initiation aéronautique, durée totale des épreuves : 2 h 30

⇒ pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique durée totale des épreuves : 3 h 00

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculette non programmable et non graphique.
- 2°) **Les résultats seront affichés dans les centres d'examen, et seront mis en ligne sur le site académique du rectorat d'Aix en Provence www.ac-aix-marseille.fr à la rubrique « Examens » puis « Publinet, les résultats »**
- 3°) **En cas de réussite à un de ces examens, et afin que leur diplôme leur soit envoyé, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur au :**

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17
13741 Vitrolles Cedex
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille